Informations de base

2000/2580(RSO) RSO - Décisions d'organisation interne	Procédure terminée
Décision portant constitution d'une commission temporaire sur le système d'interception Echelon **Subject** 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/07/2000	Décision du Parlement	T5-0301/2000	Résumé
05/07/2000	Fin de la procédure au Parlement		
24/04/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/2580(RSO)
Type de procédure	RSO - Décisions d'organisation interne
Sous-type de procédure	Organisation du Parlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 213-p3
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0593/2000	05/07/2000	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0301/2000 JO C 121 24.04.2001, p. 0036-0131	05/07/2000	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Décision portant constitution d'une commission temporaire sur le système d'interception Echelon

2000/2580(RSO) - 05/07/2000 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a décidé de constituer une commission temporaire sur le système d'interception Échelon, conformément à l'article 150, par.2 du règlement intérieur du Parlement. Cette commission temporaire sera composée des 36 membres suivants : Mary Elizabeth BANOTTI (PPE-DE, IRL), Christian Ulrik von BOETTICHER (PPE-DE, D), Charlotte CEDERSCHIÖLD (PPE-DE, S), Carlos COELHO (PPE-DE, P), Gérard DEPREZ (PPE-DE, B), Giorgos DIMITRAKOPOULOS (PPE-DE, GR), Jorge Salvador HERNANDEZ MOLLAR (PPE-DE, E), Eva KLAMT (PPE-DE, D), Hugues MARTIN (PPE-DE, F), Arie OOSTLANDER (PPE-DE, NL), Ana PALACIO VALLELERSUNDI (PPE-DE, S), Hubert PIRKER (PPE-DE, A), W.G. VAN VELZEN (PPE-DE, NL) et Stefano ZAPPALÁ (PPE-DE, IT); Maria BERGER (PSE, A), Robert EVANS (PSE, RU), Anna KARAMANOU (PSE, GR), Catherine LALUMIERE (PSE, F), Torben LUND (PSE, DK), Erika MANN (PSE, D), Manuel MEDINA ORTEGA (PSE, E), Reino PAASILINNA (PSE, FIN), Gerhard SCHMID (PSE, D), Gianni VATTIMO (PSE, IT), Jan Marinus WIERSMA (PSE, NL); Antonio DI PIETRO (ELDR, I), Colette FLESCH (ELDR, L), Elly PLOOIJVAN GORSEL (ELDR, NL); Ozan CEYHUN (Verts/ALE, D), Neil MacCORMICK (Verts/ALE, RU), Patricia McKENNA (Verts /ALE, IRL); Giuseppe DI LELLO FINUOLI (GUE/NGL, I), Alain KRIVINE (GUE/NGL, F); Georges BERTHU (UEN, - F); Maurizio TURCO (TDI, IT); Bastiaan BELDER (EDD, NL). La commission sera mandatée pour vérifier l'existence d'Échelon, système d'interception qui, d'après les informations diffusées dans la presse, s'est employé par les services secrets des États-Unis, du Royaume-Uni, d'Australie, du Canada et de Nouvelle-Zélande à intercepter toutes les télécommunications. De plus, la commission temporaire examinera si un tel système est compatible avec le droit communautaire, notamment s'agissant de la protection des citoyens contre les activités des services secrets. Elle devra examiner si le cryptage peut offrir une protection suffisante de la vie privée du citoyen et comment renforcer la prise de conscience des institutions européennes à l'égard des risques suscités par ces activités. Elle sera également chargée d'examiner si le système a porté préjudice, ou est susceptible de porter préjudice, aux entreprises européennes (espionnage industriel). Enfin, la commission pourrait éventuellement faire des propositions politiques et législatives.